

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
جامعة الجزائر 1

UNIVERSITE D'ALGER 1
02 Rue Didouche Mourad, Alger
Numéro du NIF : 098416015118236

Réf : 463/UA1/SG/2025

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DU 2^{ème} AVIS DE CONSULTATION N° 22/UA1/SG/2025**

Conformément à la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et au décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public; L'université d'Alger 1 informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au 2eme avis de la consultation n° 22/UA1/SG/2025 ayant pour objet: Acquisition des fournitures de maintenance au profit de l'Université d'Alger 1, composé de quatre (03) lots, lancé le 06/10/2025 pour un délai de huit (08) jours, Qu'à l'issue de l'ouverture des plis et évaluation des offres le 13/10/2025, la consultation est attribuée provisoirement pour comme précisé dans le tableau suivant :

N° Lot	Intitulé	Nom de l'entreprise/Soumissionnaire	Numéro d'identification fiscale(NIF)	Montant de l'offre en TTC	Critère de sélection
01	Fourniture de quincaillerie	LAIB BELHADJ	176470600797197	1 677 566.80	moins disant
02	Fourniture d'électricité	LAIB BELHADJ	176470600797197	2 408 179.20	moins disant
04	Fourniture de peinture	LAIB BELHADJ	176470600797197	206 084.20	moins disant

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès du Secrétariat général de l'Université d'Alger 1, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire sur le site Web de l'Université d'Alger1, et ce, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

Les soumissionnaires non retenus désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres financières doivent se rapprocher du service contractant, au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis.

